



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2023

Ordre du jour :

- *Contrat de travail*
- *Vente de terrain*
- *Mission RPS*
- *Restes à réaliser et à recevoir au 31/12/2022*
- *Points sur les travaux*
- *Questions diverses*

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 janvier 2023 à 18 H.30 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Etaient présents : Messieurs DESCOURAUX, PINIER, Madame BLAIN, Messieurs PRIME, ROBIN, PASCAUD, GAYRAUD, ROUX, Mesdames BUCHARD, LANCEREAU, LONGEAU, LARIGAUDERIE et PETIOT

Absent excusé : Monsieur MOREAU

Monsieur PASCAUD est désigné secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le procès-verbal de la séance du 30/11/2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION 2023-01-03 : CONTRAT DE TRAVAIL

Monsieur Fréchet est agent contractuel, en remplacement de Monsieur Somerlinck qui est en disponibilité, jusqu'au 31/01/2023.

Monsieur Pascaud lors de l'entretien professionnel de Monsieur Fréchet lui avait demandé s'il souhaitait poursuivre une activité professionnelle ou s'il souhaitait faire valoir ses droits à la retraite à l'issue du contrat qui le lie à la commune.

Réponse de l'agent : continuation de l'activité jusqu'au 31/12/2023.

En fin d'année 2022, Monsieur Somerlinck n'a pas désiré renouveler sa disponibilité mais a demandé à être radié des cadres d'emploi.

Son poste devient donc vacant et selon la réglementation, la collectivité doit ouvrir le poste en vacances dès la fin du contrat de l'agent qui le remplace.

Le délai entre l'ouverture du poste à pourvoir et le besoin au 01/02/2023 d'un nouvel agent est trop court (durée de publication de la vacance du poste + entretiens des agents retenus + éventuellement date de mutation si agent fonctionnaire). Le conseil décide de signer un nouveau contrat avec Monsieur Fréchet et ainsi laisser plus de temps aux élus pour décider si ce poste est ré-ouvert à une embauche ou s'il est supprimé ou modifié.

Pour une prochaine réunion, il est demandé que soit estimé le coût d'un agent titulaire à temps complet pour une année et le coût d'un agent contractuel sur un poste à temps complet mais sur une période estivale seulement.

DÉLIBÉRATION 2023-01-02 : CESSION PARCELLE AD 22

Lors de la réunion du 30/11/2022, le conseil a décidé de céder la parcelle cadastrée AD 22 qui se situe route de Fourches à Sanguilles et qui est du domaine privé de la commune.

Cette parcelle de 615 m2 ne dessert que des parcelles agricoles ; actuellement un agriculteur l'entretient puisqu'il l'emprunte.

Le terrain sera proposé aux Consorts Robert, agriculteurs dont les parcelles enclavent ledit terrain pour 0,50 €/m2 puisqu'il se situe en zone agricole. Les charges notariales sont à la charge de l'acquéreur.

PRÉVENTION RPS

Lors de l'élaboration du document unique il avait été noté que la commune devait également réglementairement élaborer un plan d'action et des mesures de prévention de l'évaluation des risques psychosociaux.

Dans cette démarche le Centre de Gestion de l'Indre peut aider la commune au même titre que lors de la rédaction du document unique : signature d'une convention pour l'aide à la rédaction

Madame Baudet du service du pôle santé / prévention du CDG 36 propose de rencontrer les élus lors d'une réunion de présentation du dispositif puis de faire une estimation de la prestation compte tenu du besoin réel de la collectivité.

Accord du conseil.

RAR AU 31/12/2022

Les restes à réaliser et à recevoir en investissement qui n'ont pas été mandatés au 31/12/2022 mais qui feront l'objet d'un mandatement avant le vote du budget 2023 sont listées.

- Dépenses : 485.161,85 €
- Recettes : 8.740,00 €

DÉLIBÉRATION 2023-01-01 : DEMANDE SUBVENTION DETR

Une demande de subvention DETR au titre de l'année 2022 avait été déposée auprès des services du département pour les travaux de la maison de santé.

L'aide avait été refusée au motif que tous les crédits étaient déjà alloués.

Compte-tenu que les travaux n'ont pas débuté, les élus décident de renouveler cette demande pour 2023 pour le même dossier.

POINTS SUR LES TRAVAUX

- « maison de santé » : l'appel d'offres a été lancé le 10/01/2023, la date limite pour déposer les offres est le 15/02/2023.
Monsieur Prime espère que des entreprises pour le lot désamiantage vont postuler. Pour le moment peu de visite sur la plate-forme pour ce lot.
- WC PMR salle des fêtes : comme prévu lors de la dernière réunion du conseil, des WC PMR sont actuellement en cours par les agents de la commune. Le coût estimé des travaux est de 2.500 €
- Travaux RD 943 : les travaux de busage entre le 1 et le 19 de la route de la Châtre ont été réalisés par Châteauroux Métropole durant les vacances de fin d'année. Il reste une glissière à installer derrière le stade pour y interdire le stationnement.

Monsieur Robin demande pourquoi du sable n'a pas été mis jusqu'au croisement de la route de la Châtre et la RD 102. Monsieur Prime se charge de regarder ce qu'il est possible de faire.

- Ecole : présentation des travaux de peinture réalisés dans les toilettes de l'école durant les vacances de Noël ainsi que la réhausse du mur avant les urinoirs.
- Terrain « Gens du Voyage » : les travaux de construction du bâtiment pour les gens du voyage ont débuté. Selon le planning la fin du chantier est prévue pour le mois de mai et l'installation de la famille accueillie à la rentrée.

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Actuellement lorsque les associations de la commune louent une des salles communales, aucun état des lieux entrant ou sortant n'est fait (=décision antérieure du conseil). Monsieur Pascaud propose que cette décision soit revue et que soit mis en place un règlement / consignes spécifique aux associations.

Décision : accord du conseil

- Monsieur Pascaud rappelle aux élus que lors de la réunion publique avec les électeurs (réunion de présentation des candidats à l'élection municipale) il avait été évoqué la mise en place des rencontres avec les habitants.

Etant à mi-mandat, il propose de prévoir une date pour une réunion de rencontre / échange de l'équipe municipale avec les habitants.

Une date sera prochainement fixée.

- Monsieur Pascaud propose de refaire la croix qui se situe à Chignay. En effet, celle-ci est en très mauvais état et il s'agit du patrimoine de la commune.

Il suggère de ne pas forcément la refaire en bois mais dans un matériau plus durable.

Il est rappelé la « polémique » lorsque la croix de Reniers a été refaite par la mairie. Cependant la décision est prise de prévoir le remplacement de la croix.

- Monsieur Pascaud informe le conseil qu'un habitant a installé une caméra qui selon le voisinage filme le domaine public ce qui est interdit. Il a rencontré le dit-habitant pour voir avec lui si la caméra était en règle avec la législation. Aux dires de ce dernier, il est dans la légalité. La gendarmerie sera avertie pour que l'installation soit vérifiée.

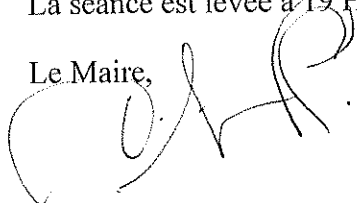
- Monsieur le Maire explique que l'article de la loi de finances qui rendait obligatoire le versement d'une partie du produit de la taxe d'aménagement reçu par les collectivités à l'EPCI dont elles sont membres est devenu caduque par une modification parue le 01/12/2022.

Les maires des communes de l'agglomération doivent prochainement discuter de ce point.

- Madame Blain propose, comme cela a été fait, d'offrir prochainement aux résidents de la maison de retraite un spectacle animé par Sundry suivi d'un goûter > accord.
- Monsieur Roux interpelle le conseil sur l'état du puits qui se trouve devant le stade « Bernard de Fougères ». Monsieur Pascaud l'informe que les travaux nécessaires sont déjà prévus.

La séance est levée à 19 H.40

Le Maire,



Le secrétaire,



